



RÈGLEMENT PARTICULIER DU TRJ DE CRUSEILLES le 12 juin 2022

La 6^{ème} étape du Trophée Régional Jeunes de la ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton se déroulera le dimanche 12 juin 2022 selon les règles de la FFBAD et du circuit TRJ adopté pour la saison 2021-2022.

Cette compétition se tiendra au **Complexe Sportif du Pays de Cruseilles**, 130 Avenue des Ebeaux - 74350 Cruseilles. Elle se déroulera sous l'autorité du juge-arbitre principal Christophe NIZARD et du juge-arbitre adjoint Samuel PHILIPPE.

Ce tournoi est ouvert aux licenciés FFBAD des clubs de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes des catégories poussin(e), benjamin(e), et minime(s) répondant aux critères de sélection mentionnés dans le règlement général des TRJ de la ligue AURA adopté pour la saison 2021-2022. Tout participant doit être en possession de sa licence.

Toutes les catégories se joueront en simple le dimanche.

La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Article 1 : Encadrement des mineurs

Tous les clubs inscrivant des joueurs / joueuses sur un tournoi Jeunes ont le devoir de désigner un responsable adulte qui veillera à ce que ses jeunes disposent du matériel nécessaire pour leurs matchs. Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité des parents ou d'un responsable de club/comité, dûment identifié auprès de la table de marque, lors du pointage des joueurs, pour toute la durée de la compétition. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de problème.

Article 2 : Inscriptions

Le montant de l'inscription sur un tableau (simple homme ou simple dame) est de 7 €.

La date limite d'inscription est le lundi 30 mai 2022. Au-delà de cette date limite, les désistements ne seront pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Les inscriptions se feront directement en ligne sur Badnet. Elles seront validées après paiement sur Badnet

Le nombre de participants est limité selon les critères mentionnés dans le règlement général des TRJ adopté pour la saison 2021/2022.

Le tirage au sort et la désignation des têtes de séries (au CPPH) auront lieu le jeudi 2 juin 2022

Article 3 : Tableaux

Les tableaux en simple seront composés par année d'âge pour les poussins et pour les U12 et U15 au CPPH. Ils se joueront en poule de 4 avec 2 sortants. Si le nombre de joueurs / joueuses est inférieur à 80 :

- 7 joueurs / joueuses = 1 poule de 4 et 1 poule de 3 avec 2 sortants
- 6 joueurs / joueuses = 1 poule unique de 6 joueurs
- 5 joueurs / joueuses = 1 poule unique
- 4 joueurs / joueuses = 1 poule unique
- 3 joueurs / joueuses et moins = tableau annulé

Article 4 : Convocations

Les convocations seront transmises au plus tard 4 jours avant la compétition par courrier électronique au club et aux joueurs. Les joueurs et joueuses se doivent d'arriver à leur heure de convocation voire plus en amont si cela est spécifié dans ces dernières.

En cas de retard, ou d'un quelconque problème, il appartient à chacun(e) de faire le nécessaire pour prévenir le club organisateur.

Article 3 : Déroulement de la compétition

Dès son arrivée dans le complexe sportif, chaque joueur / joueuse devra se faire pointer à la table de marque.

Lorsqu'un match est appelé, le joueur / la joueuse ne se présentant pas dans un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le JA. Le temps de préparation et de test des volants sur le terrain est de 3 minutes. Les joueurs / joueuses doivent arriver sur le terrain avec au minimum 2 raquettes, un nombre de volants suffisant et de quoi se désaltérer. Conformément au règlement FFBaD, une tenue correcte est exigée sur le terrain.

Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire annoncé.

Tout joueur / toute joueuse s'absentant pendant le tournoi devra le faire signaler par une personne qui en a la responsabilité, à la table de marque et au JA, sous peine d'être disqualifié(e) s'il /si elle ne se présente pas à l'appel de son match.

L'accès au plateau de jeu est réservé aux seuls joueurs et joueuses devant disputer un match ainsi qu'aux JA, entraîneurs / coachs et membres de l'organisation du tournoi.

Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.

Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant tout joueur / joueuse pourra faire appel au JA qui désignera un arbitre volontaire. S'il n'y a pas d'arbitre officiel dans la salle, il pourra désigner une personne qui fera office de scoreur.

Tout volant touchant une infrastructure de gymnase sera compté « faute » en jeu comme au service. Tout volant touchant des objets suspendus (câbles, paniers de basket, rideau de séparation, etc.) sera compté 2 fois « let » au service et systématiquement « faute » en jeu.

Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs / joueuses intéressé(e)s.

Les poussins joueront sur un terrain aménagé avec un filet à 1.40 m au niveau des lignes de côté et à 1.374 m au niveau du centre. L'espace situé au-delà de la ligne service long de double ne fait pas partie du terrain.

Les JA sont en droit de disqualifier tout joueur / toute joueuse qui ne respecte pas le RP. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club du joueur / de la joueuse concerné(e).

Conformément au Règlement Régional, le coaching n'est autorisé que durant les pauses à 11 points sur une durée inchangée de 1 minute et 2 minutes entre les sets. Il n'est pas autorisé de coacher entre les points. Conformément aux recommandations de la Ligue, il n'y aura pas de chaise derrière les terrains mais une zone de coaching commune

Article 4 : Volants

Les volants sont à la charge des joueurs (partage).

En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle (Oliver APEX 100).

Article 5 : Forfaits

Tout forfait intervenant après le tirage au sort doit faire l'objet d'une justification à envoyer dans les 5 jours suivant la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37, rue du Vercors, 38500 Saint Cassien (sophie.bluy@badminton-aura.org).

Article 6 : Droit à l'image

Tout joueur / joueuse, coach ou membre du public est susceptible d'être pris en photo et/ou filmé durant le tournoi. Les photos et vidéos pourront être diffusées sur les différents supports de communication du club organisateur.

À la demande du joueur / de la joueuse, toute photo ou vidéo le/la concernant et diffusée sur un des supports pourra être retirée.

Article 7 : Respect des lieux de la compétition

Toutes les personnes présentes dans le complexe se doivent de respecter les affichages de sécurité et la propreté des lieux. En particulier, il est strictement interdit de :

- manger dans les tribunes et tout autre local du complexe autre que la Buvette
- fumer dans l'enceinte du complexe

Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du complexe ou ses abords

Date : 24 avril 2022

L'organisateur :	Signature du Juge Arbitre :
<p>Sébastien VANHEMENS GEO principal 06 64 98 36 46 bad.cruseilles@gmail.com</p> 	<p>Christophe NIZARD JA principal 06 81 57 16 97 ntof@hotmail.com</p> 